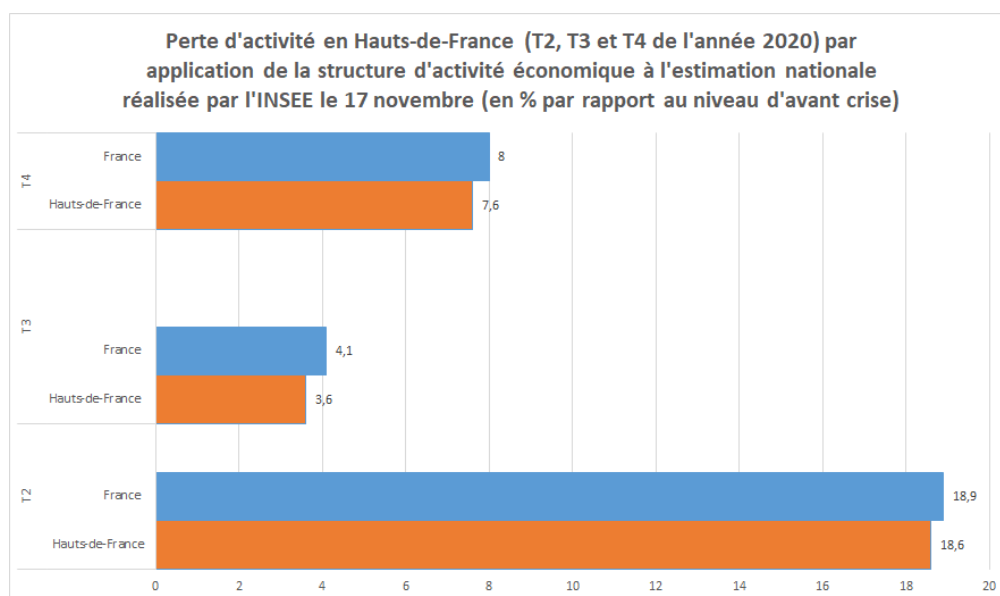


## IMPACTS DE LA CRISE ÉCONOMIQUE LIÉE À LA COVID-19 : UNE APPROCHE TERRITORIALISÉE

**La crise sanitaire liée à l'épidémie de la Covid-19 provoque une baisse importante de l'activité économique. Les travaux d'estimations des impacts du ralentissement de l'activité économique montrent que la région Hauts-de-France, du fait de sa structure économique, subit un ralentissement légèrement moins important que la moyenne nationale, quels que soient les trimestres observés. Cet impact est cependant différent suivant les territoires et les secteurs d'activités qui composent leur tissu économique. Par ailleurs, les mécanismes de transfert de revenus (par les déplacements domicile-travail, la captation de revenus touristiques ou de revenus publics) ont un effet correcteur ou amplificateur de ces variations. Enfin, les ressources des collectivités locales elles-mêmes sont touchées par la crise économique ce qui peut conditionner les actions de relance économique sur le plan local.**

La crise sanitaire liée à l'épidémie de la Covid-19 a provoqué une baisse importante de l'activité économique. Plusieurs organismes ont entrepris des travaux d'estimations des impacts du ralentissement de l'activité économique. Parmi ceux-ci, l'Insee a publié, dans sa note de conjoncture du 17 novembre 2020 une estimation des pertes d'activités pour chaque trimestre depuis le début de l'épidémie. Après une forte chute de l'activité économique au deuxième trimestre (-18,9 % en écart de la situation avant crise, c'est-à-dire le quatrième trimestre 2019) et un fort rebond ramenant cet écart à -4,1 % au troisième trimestre, la fin de l'année 2020 est marquée par une deuxième vague épidémique et la mise en place, entre le 1er novembre et le 15 décembre, d'un nouveau confinement

de la population. L'écart d'activité avec le niveau d'avant crise se creuserait ainsi à nouveau pour le mois de novembre à -13 %. Selon un scénario médian, cet écart serait estimé en moyenne à -8 % sur le quatrième trimestre, soit une perte d'activité moindre qu'au deuxième trimestre et le premier confinement de la population. Les raisons sont multiples : les restrictions sanitaires sont un peu moins contraignantes avec notamment l'ouverture des écoles et l'objectif politique de permettre à une majorité de personnes de poursuivre leur activité professionnelle. L'expérience du premier confinement a induit également un apprentissage des protocoles sanitaires, du télétravail et des chaînes locales de production et d'approvisionnement.



Sources : Calculs Agence Hauts-de-France 2020-2040 à partir des hypothèses nationales de la note de conjoncture de l'Insee du 17 novembre 2020 et des répartitions sectorielles de la valeur ajoutée des régions

## Des pertes d'activités potentielles légèrement moins importantes pour les Hauts-de-France

A partir de cette note de conjoncture de l'Insee détaillant l'impact par secteur d'activité, l'Agence Hauts-de-France 2020-2040 a réalisé un travail de régionalisation de ces estimations nationales en s'appuyant sur la répartition sectorielle de la richesse économique régionale.

Selon cette méthode, l'activité économique suivrait une évolution similaire à la tendance nationale, mais à des niveaux légèrement moindres. Ainsi, après une chute de l'activité au deuxième trimestre de 18,6 % par rapport au niveau d'avant crise (quatrième trimestre 2019), cet écart s'était réduit à 3,6 % au troisième trimestre. Le relatif moindre impact en Hauts-de-France s'explique surtout par un poids plus important de la production de richesse liée aux services non marchands (28,5 % de la valeur ajoutée régionale contre 22,8 % au niveau national) ; pour ce secteur, comprenant en particulier les services publics, l'impact de la crise est plus faible que pour les services marchands, en raison notamment d'un maintien de nombreuses activités essentielles durant le confinement et d'une création de valeur ajoutée correspondant principalement aux salaires versés.

La deuxième vague épidémique et le nouveau confinement qui en a découlé entraînent une baisse d'activité estimée à 11,7 % en novembre contre 13 % en moyenne nationale. Cet impact légèrement moins important s'explique par un poids moindre des services marchands dans la valeur ajoutée régionale alors que ce secteur est relativement touché selon les projections de l'Insee (-16 % par rapport au niveau d'activité d'avant crise). La prévision d'activité pour l'ensemble du dernier trimestre reste très incertaine, dépendante notamment de l'évolution de l'épidémie et des règles de confinement. Le scénario médian retenu par l'Insee était celui prudent d'un confinement se prolongeant pendant la première quinzaine de décembre puis d'un allègement de certaines mesures pendant la deuxième quinzaine. La perte d'activité serait alors de 7,6 % en Hauts-de-France sur ce quatrième trimestre 2020 comparé au niveau d'activité d'avant crise (contre 8% en moyenne nationale).

Après plusieurs mois de perturbations économiques, la lecture régionale et sectorielle permet donc d'estimer de plus en plus précisément les impacts économiques potentiels de la Covid-19. A l'heure où s'engagent des plans de relance à différents niveaux territoriaux basés sur des investissements publics, il est nécessaire d'analyser l'impact infrarégional de la crise au plus près des territoires.

## UN RALENTISSEMENT ÉCONOMIQUE TOUCHANT DIFFÉREMMENT LES TERRITOIRES

### Des impacts territoriaux liés au premier confinement qui dépendent de la structure d'activité économique

L'Insee a caractérisé les secteurs très fortement impactés par la crise sanitaire comme ceux ayant vu leur activité réduite de plus de deux tiers par rapport à une période normale. Il s'agit

notamment de la restauration, l'hébergement, le commerce non alimentaire ou encore la construction. En Hauts-de-France, 563 000 personnes travaillent dans ces activités : 427 000 salariés, 75 200 non-salariés à titre principal et 61 200 intérimaires, dont près des deux tiers des salariés et non-salariés exercent dans le commerce non alimentaire et la construction. Ces activités qui ont connu les plus forts ralentissements regroupaient donc près de 23 % des salariés et 42 % des non-salariés de la région. Ces parts sont inférieures de 2 points à la moyenne nationale du fait de la moindre présence dans la région de certaines activités parmi les plus touchées comme le secteur de l'hébergement-restauration par exemple.

D'autres secteurs ont été considérés comme fortement impactés avec une réduction de leur activité estimée d'un tiers à deux tiers. Il s'agit des activités scientifiques, services administratifs, transports et entreposage ainsi que la plupart des secteurs industriels. Dans la région 602 500 salariés travaillent dans ces secteurs, soit 32 % des salariés et 50 800 non-salariés à titre principal soit 28 % des non-salariés.

Au total, 55 % des salariés et 70 % des non-salariés en Hauts-de-France travaillent dans des secteurs fortement ou très fortement impactés par le ralentissement économique lié au premier confinement.

A partir de cette grille d'analyse, l'impact de la crise sanitaire sur les territoires peut être estimé en utilisant les données relatives à l'emploi salarié privé par secteurs d'activité. Cet exercice permet déjà d'identifier un effet de structure sur les territoires ; bien évidemment l'impact réel pourra être minoré ou majoré en fonction d'un contexte local ou d'une dynamique propre au territoire<sup>1</sup>.

Selon ces estimations, la part de l'emploi dans les secteurs très fortement impactés par la crise varie de 15 % pour la Thiérache du Centre, impact le plus faible, à 56 % pour la CC du Pays de Bray, impact potentiel le plus élevé. Pour sept intercommunalités de la région, plus de 3 salariés sur 5 travaillent dans des secteurs fortement ou très fortement concernés par un ralentissement économique : la CC du Pays de Bray, la CC Picardie des Châteaux ; la CC du Pays du Coquelicot, la CA des Deux Baies en Montreuillois, la CC du Pays de Mormal, la CC du Pays Noyonnais et la CA de la Porte du Hainaut.

Le territoire du Valenciennois est notamment fortement touché en termes d'emplois. Le secteur de la fabrication de matériels de transport, l'un des plus impactés par la crise, y est en effet très présent. A titre d'exemple, y sont notamment implantés de grands établissements comme Toyota, Peugeot-Citroën, Bombardier ou Alstom (1er rang régional pour son volume d'emplois). Sur Valenciennes Métropole et la Porte du Hainaut, plus de 30 000 salariés travaillent dans les secteurs les plus fortement touchés par le premier confinement.

Parmi les secteurs industriels les plus touchés, la filière aéronautique française est très affectée par la crise sanitaire et la chute du trafic aérien mondial. Le Pays du Coquelicot, premier pôle aéronautique de la région, est ainsi potentiellement particulièrement impacté.

Les zones touristiques situées sur le littoral subissent également fortement les effets du premier confinement. Dans le Montreuillois et l'Abbevillois, plus d'un tiers des salariés travaillent dans les secteurs très fortement touchés par le 1er confinement.

<sup>1</sup>Cet exercice pourra donc être complété prochainement lorsque les données d'évolution de l'emploi salarié par intercommunalité seront publiées.

A l'inverse, dans la Thiérache, l'Audomarois, le Dunkerquois ou le territoire de Péronne, les activités les plus touchées par les effets du 1er confinement sont sous-représentées. Les parts des salariés travaillant dans un secteur très fortement impacté y sont inférieures à 25 %. Dans ces territoires, les poids du commerce non alimentaire, de l'hébergement-restauration ou encore de la construction y sont souvent plus faibles qu'en moyenne régionale.

## Des secteurs d'activité qui restaient à la rentrée de septembre durablement impactés par la crise sanitaire

Après la chute de l'activité en France en mars puis avril 2020, la reprise entamée dès la levée du premier confinement et qui s'est poursuivie au cours du troisième trimestre fait apparaître une dichotomie entre des secteurs dont l'activité s'est rapidement rapprochée de son niveau d'avant-crise et d'autres, au contraire, beaucoup plus durablement pénalisés.

Ces derniers sont principalement liés à des activités de services transport de voyageurs (ferroviaire et aérien), hébergement - restauration, activités sportives et culturelles - et dans une moindre mesure à des activités industrielles (construction ferroviaire et aéronautique).

Au total, ces activités représentent 14 % de l'emploi salarié régional, avec néanmoins de fortes disparités territoriales, en raison des différences de spécialisations territoriales. La part de l'emploi dans les secteurs durablement touchés varie de 3 % pour la CC du Chemin des Dames à près de 40 % pour le Pays du Coquelicot. Douze intercommunalités ont plus d'un emploi salarié sur 5 dans les secteurs durablement touchés : la CC du Pays du Coquelicot, la CC des Portes de la Thiérache, la CC de la Plaine d'Estrées, la CC de l'Aire Cantilienne, la CC du Pays de Valois, la CC Terre de Picardie, la CC du Pays des Sources, la CC Ponthieu-Marquenterre, la CC Senlis Sud Oise, la CC Nièvre et Somme, la CC Osartis Marquion et la CA d'Hénin-Carvin.

Ces secteurs potentiellement les plus durablement affectés par la crise sanitaire représentaient déjà, au moment du confinement, une part notable de la perte d'activité de l'économie.

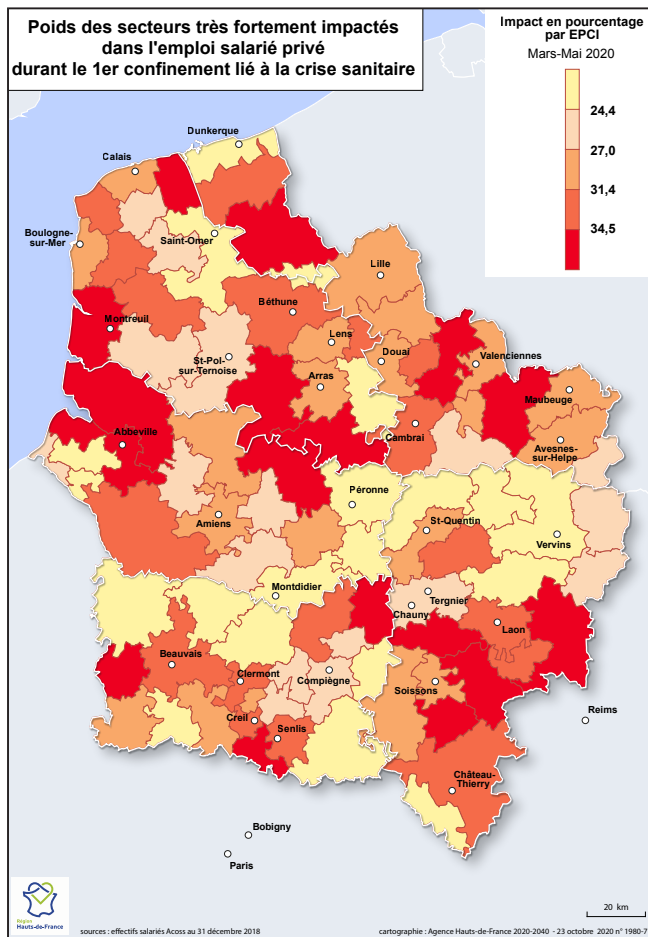
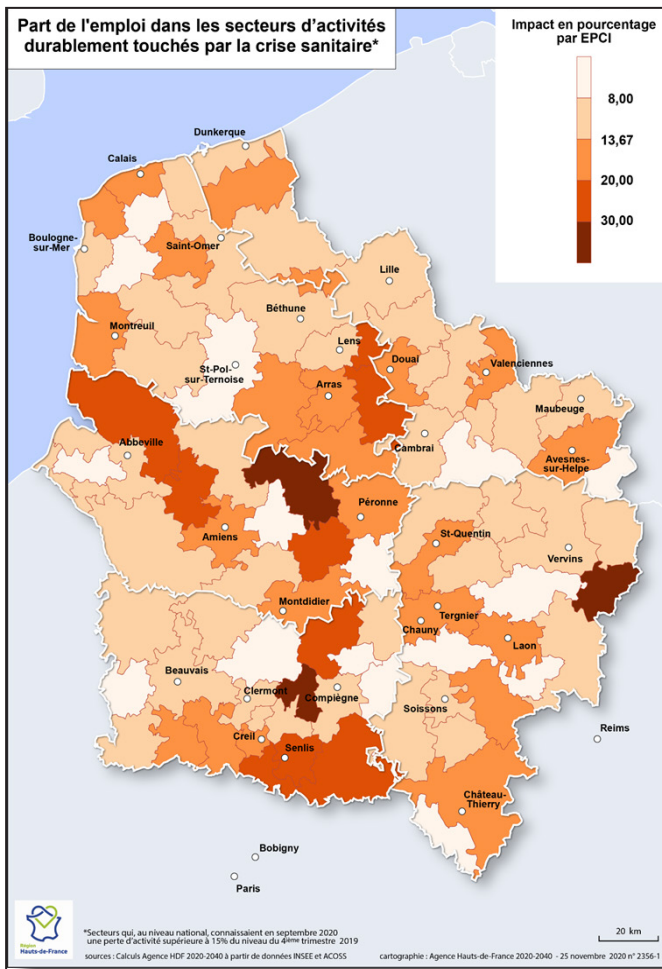


Tableau - Caractéristiques des secteurs durablement touchés en %

Branches / Produits (A88)	Poids dans la VA	Perte activité avril	Perte activité août	Perte activité septembre
Fabrication d'autres matériels de transport	0,8	-45	-21	-17
Transports terrestres et transport par conduites	2,2	-33	-21	-17
Transports aériens	0,3	-48	-27	-29
Entreposage et services auxiliaires des transports	1,5	-36	-21	-18
Hébergement	0,7	-68	-26	-41
Restauration	2,2	-68	-17	-17
Production cinématographiques et activités connexes	0,4	-47	-48	-48
Programmation et diffusion	0,2	-24	-25	-20
Activités des agences de voyage et activités connexes	0,1	-82	-55	-39
Activités créatives, artistiques et des spectacle	0,1	-35	-23	-16
Activités sportives, récréatives et de loisirs	0,2	-51	-24	-18
Secteurs les plus touchés	8,7	-48	-22	-21
Autres secteurs	91,3	-29	-4	-3
<b>Economie totale</b>	<b>100</b>	<b>-31</b>	<b>-6</b>	<b>-4</b>

Lecture : au total, les secteurs les plus touchés représentent 8,7 % de la valeur ajoutée et leur activité était 22 % inférieure à leur niveau d'avant-crise en août. Parmi ces secteurs, les transports aériens représentent 0,3 % de la valeur ajoutée et leur activité a diminué de 27 % en août par rapport à leur niveau d'avant-crise. Ce tableau ne concerne que la partie marchande des activités listées.

Source : Insee, Dares, enquête Acemo-Covid, DSN, calculs INSEE



Les CC (Communauté de Communes) Ponthieu Marquenterre, CA (Communauté d'Agglomération) des 2 Baies en Montreuillois, et CC de l'Aire Cantilienne risquent d'être affectées fortement en raison du poids relativement plus important du tourisme dans la composition du revenu. Cela est d'autant plus pénalisant que, dans le secteur des services, l'activité qui n'a pas eu lieu est difficilement rattrapable : on peut repousser dans le temps l'achat d'un bien quelconque, ce qui signifie que le confinement peut n'entraîner dans certains secteurs qu'un décalage dans le temps de la dépense, mais on peut difficilement raisonner de la même manière pour les activités de tourisme.

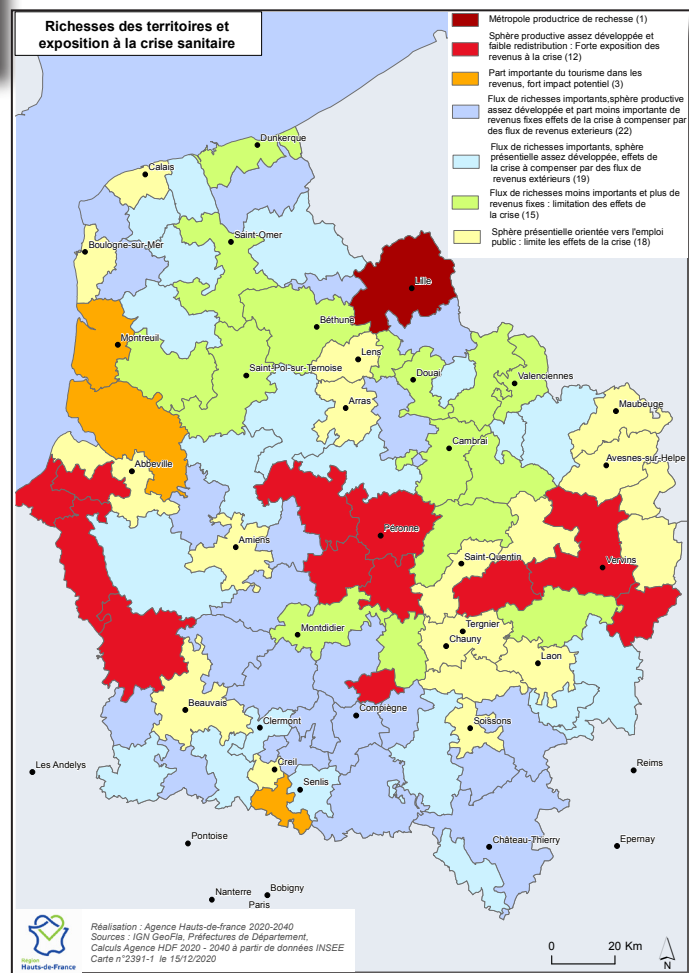
Autre catégorie de territoires potentiellement plus exposés à la crise sanitaire, ceux ayant une sphère productive relativement développée : les revenus fixes comme les retraites, prestations sociales ou l'emploi public y jouent moins le rôle d'amortisseurs du ralentissement économique sur les richesses des territoires. On y retrouve notamment le sud de la Thiérache, le nord-est de la Somme ou le Vimeu. Néanmoins ces territoires n'ont pas tous les mêmes spécialisations productives : par exemple, si le Vimeu a un profil « productif », la part des emplois dans les secteurs les plus fortement impactés par le premier confinement y est relativement faible. A contrario, le Pays des Coquelicots, la CC des Portes de la Thiérache ou la CC de Terre de Picardie ont une spécialisation « productive » assez marquée sur les secteurs les plus impactés par le premier confinement : ces territoires sont donc particulièrement touchés, les revenus tirés de l'économie productive ayant une part importante dans la richesse de ces territoires.

## Une approche par les moteurs de développement qui permet de mettre en évidence les impacts de la crise sur les revenus des territoires

Afin de compléter cette approche territoriale des impacts de la crise, il est possible de s'appuyer sur les études portant sur les moteurs de développement (Insee, 2016). On y distingue des territoires dont le développement dépend :

- ❑ de la présence d'industries, représentant une base productive destinée à exporter des produits en dehors des frontières du territoire considéré,
- ❑ de territoires dont le développement est assis sur la captation des revenus des touristes (base résidentielle),
- ❑ de territoires dont l'emploi dépend plutôt de la présence de l'État par l'emploi public ou le versement de prestations sociales,
- ❑ des territoires dont les sources de revenus proviennent de navetteurs travaillant à l'extérieur de leur territoire de résidence, notamment vers la Métropole Européenne de Lille ou en région parisienne.

On obtient ainsi une cartographie plus précise de ces spécificités territoriales et des impacts potentiels de la crise sur les revenus des territoires.





## IMPACT SUR LES FINANCES LOCALES : PERTE DE RECETTES ET HAUSSE DES DÉPENSES LIÉES À LA CRISE

L'impact de la crise sur les territoires concerne également les collectivités locales elles-mêmes dont les ressources sont en partie liées aux activités économiques du territoire. Il s'agit alors de déterminer de quelle manière le ralentissement économique touche les ressources des collectivités locales et avec quelles différences territoriales. Sont analysées dans ce document les pertes potentielles de ressources des collectivités locales en fonction du poids des ressources liées à l'activité économique.

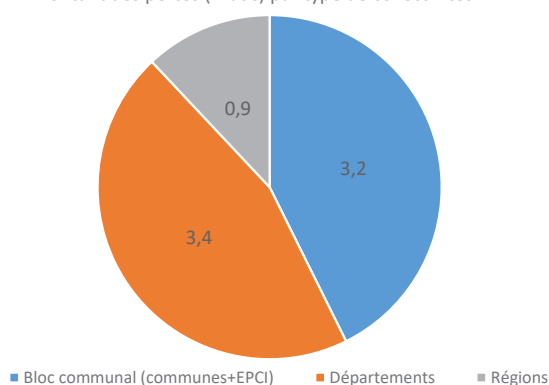
Ce travail est effectué à partir des données publiées par la DGCL et l'OFGL<sup>2</sup>. Les mesures correctrices prises par l'Etat au travers de plusieurs Lois de Finances Rectificatives<sup>3</sup> ne sont pas prises en compte car, à ce stade, ne sont connus que les montants globaux ou par type de collectivités.

### Les impacts de la crise sont multiples et toucheront les ressources locales pendant plusieurs années

L'impact potentiel de la crise sur les finances des collectivités a été estimé à 7,25 Mds € pour 2020 par la mission menée par le député Jean-René Cazeneuve<sup>4</sup>. Selon les conclusions de cette mission, les collectivités vont connaître 11,1 Mds € de pertes (baisse de recettes fiscales (5,2 Mds €) et des recettes tarifaires (2,3 Mds€) et surcoûts de dépenses (3,6Mds€)). Ces pertes seront partiellement compensées par le dynamisme de certains impôts (2,4 Mds €) et les économies de fonctionnement réalisées pendant le confinement (1,4 Mds €).

Ces impacts seront différents selon les collectivités et les territoires. Ils seront par ailleurs étalés sur plusieurs années en fonction des mécanismes fiscaux.

Montant des pertes (Mds€) par type de collectivités



Source : Rapport Parlementaire - Impact de la crise du COVID 19 sur les finances locales, 29 juillet 2020

<sup>2</sup>Direction Générale des Collectivités Locales (critères de répartition 2020) et Observatoire des Finances et de la Gestion Publique Locales (données communes et EPCI consolidées 2019)

<sup>3</sup>Ces mesures incluent notamment la possibilité d'étaler les charges liées au covid sur plusieurs années, des mesures de compensation de perte de ressources fiscales, un système d'avances remboursables pour certaines collectivités.

<sup>4</sup>Impact de la crise du COVID 19 sur les finances locales, 29 juillet 2020

Le bloc communal, regroupant communes et EPCI, est le niveau le plus touché devant les départements et les régions car il est plus directement concerné par les baisses tarifaires de certains services publics (fermés pendant les périodes de confinement) alors qu'il a dû assurer, en même temps, de nouvelles charges (coûts plus élevés de fonctionnement en lien avec les protocoles sanitaires, mise en place de services spécifiques). D'autre part, les services exercés en régie n'ont pas permis de bénéficier de mesures équivalentes au chômage partiel pour les entreprises. Les Départements, dont les finances sont très soumises à la conjoncture, pourraient également subir un effet « ciseaux » : les ressources fiscales de l'année sont en baisse alors que les interventions sociales, au premier rang desquels figure le RSA, connaissent une hausse.

Si l'impact majeur est concentré sur l'année 2020 pour les communes, il atteindra à partir de 2021 les intercommunalités du fait de la structure de leurs impôts.

	% des recettes de fonctionnement		Impact temporel			Principales explications
	des communes	des EPCI	2020	2021	2022	
<b>Recettes ou impôts concernés par les pertes d'activités économiques</b>						
Contribution sur la Valeur Ajoutée de l'Entreprise (CVAE) et Contribution Foncière de l'Entreprise (CFE)	1,3%	20,7%				Baisse de la valeur ajoutée et du chiffre d'affaires déclarés
Droits de mutation (DMTO)	4,4%	0,6%				Arrêt des transactions pendant le confinement
Taxe de séjour	3,0%	4,0%				Moindre affluence touristique
Versement mobilité		5,6%				Diminution de la masse salariale des entreprises suite à mise en œuvre du chômage partiel
Recettes tarifaires	10,3%	12,9%				Fermeture des services publics

Source : Rapport Parlementaire/AdCF/DGCL/OFGL

### Des ressources locales potentiellement fragilisées par la crise dans certains territoires

Les impôts assis sur l'activité économique ont un poids important dans les recettes du bloc communal. Ils connaîtront un impact négatif sur plusieurs années bien que les impôts « ménages » (taxe d'habitation, taxes foncières) permettent aux communes de conserver une relative stabilité financière malgré la forte baisse des recettes tarifaires.

Plusieurs impôts et taxes reposant directement sur l'activité économique font partie de ces ressources locales : la Contribution Economique Territoriale, le Versement mobilité et dans une moindre mesure la taxe de séjour.

La Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) et la Contribution Foncière des Entreprises (CFE) constituent la Contribution Economique Territoriale (CET). Ces deux impôts sont payés par les entreprises et sont versées aux collectivités du territoire (essentiellement les EPCI). Le versement mobilité (versé soit à des EPCI soit à des Syndicats Intercommunaux) est repris dans l'encadré ci-après. La taxe de séjour, représentant un montant relativement faible pour les collectivités régionales (15 M€ en 2019 en Hauts-de-France) n'est pas détaillée ici.

La CVAE, impôt de flux, est une ressource majeure des collectivités du bloc communal. Assise sur la Valeur Ajoutée produite par l'entreprise en année N-1, elle est amenée à varier si l'activité a connu une baisse. En région Hauts-de-France, la CVAE se montait à 345 M€ pour le bloc communal en 2019.

La CFE, basée sur la valeur foncière des bâtiments utilisés par l'activité économique, est un impôt de stock c'est-à-dire qu'elle reste due quelles que soient les variations de l'activité économique. L'industrie contribue fortement à cet impôt. La CFE paraît plus stable car la valeur des immobilisations varie peu d'une année à l'autre. Cependant, elle peut être très impactée notamment en cas de cessation d'activité d'un établissement avec une valeur foncière élevée. A cela s'ajoute un effet de seuil : les entreprises dont le chiffre d'affaires passerait en dessous de 500 000 € n'y seraient plus assujetties. Cet impôt est central dans la fiscalité économique des territoires : 663 M€ ont été perçus par le bloc communal en 2019 en Hauts-de-France. Les territoires les plus industriels sont concernés (Dunkerquois, Valenciennois, vallée de l'Oise, Nord de l'Aisne, vallée de la Bresle...).

### Le versement mobilité, un enjeu à l'échelle des autorités organisatrices de mobilité

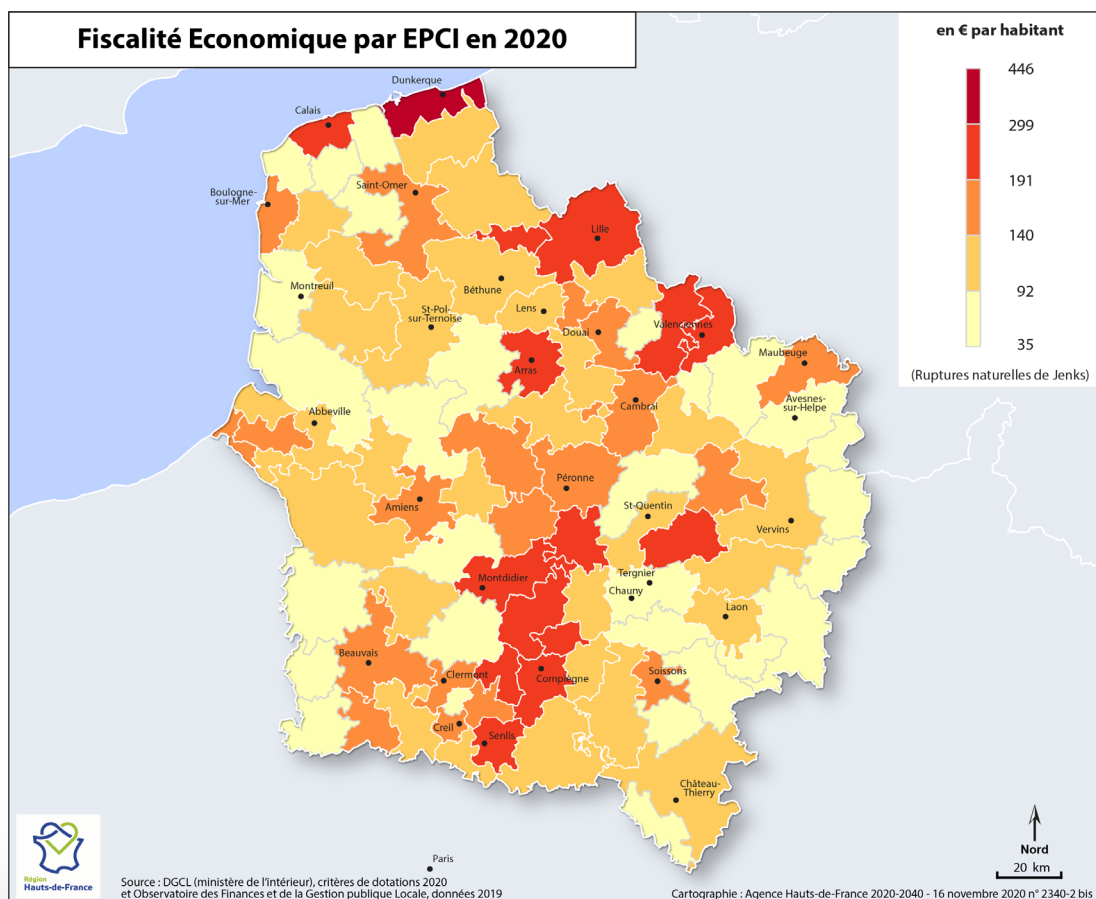
Le versement mobilité (ex-versement transport) est une contribution locale des employeurs qui permet de financer les transports en commun. Il est assis sur la masse salariale. Conséquence des mesures de chômage partiel et d'une dynamique de l'emploi ralentie, les autorités organisatrices de la mobilité, qu'elles soient intercommunalités ou syndicat intercommunaux vont subir une baisse rapide qui s'ajoute à une chute des recettes tarifaires pendant et après le confinement. En région, 26 Autorités Organisatrices de Mobilité (AOM) ont perçu 544 M€ de versement transport en 2019. Ces recettes représentent 14% en moyenne de leurs recettes de fonctionnement. Le territoire qui a perçu le versement mobilité le plus important est la Métropole Européenne de Lille avec 252 M€ en 2019.

### Une répartition dans les principales agglomérations et dans certains territoires ruraux

L'agrégation des deux impôts constituant la Contribution Economique Territoriale rapportée au nombre d'habitants montre que les agglomérations de la région captent une large part de ces ressources car elles disposent d'un tissu économique plus dense, de foncier et d'infrastructures de transport (Cf. carte). Les plus industrielles disposent de davantage de ces ressources. Seules les communautés d'agglomération des deux baies en Montreuillois et de Lens-Liévin font exception peut-être du fait de la moindre présence d'industries sur leurs territoires.

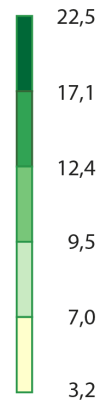
Cependant, il est notable que certains territoires ruraux ont aussi une ressource fiscale économique importante : les Communautés de Communes du Val de l'Oise, de l'Est de la Somme, du Grand Roye, du Pays des Sources, de la plaine d'Estrées, des Deux Vallées et Senlis Sud Oise sont dans ce cas. La présence d'industries notamment agroalimentaires à proximité d'importants axes de transport (fluvial et route) peut expliquer cette situation.

Si l'on rapporte ces ressources fiscales aux ressources totales de ces collectivités, la fiscalité économique représente en moyenne 9% des recettes de fonctionnement du bloc communal. Les agglomérations ont une part importante de fiscalité économique dans leurs ressources (Cf. carte page 7). Certains territoires plus ruraux connaissent cependant un poids important également : ils sont situés dans le nord de l'Aisne, l'est de la Somme et le Nord-Est de l'Oise, ainsi que le sud de la Baie de Somme. Cela peut être lié à la présence d'industries et à des impôts « ménages » relativement moins importants en comparaison avec les agglomérations.

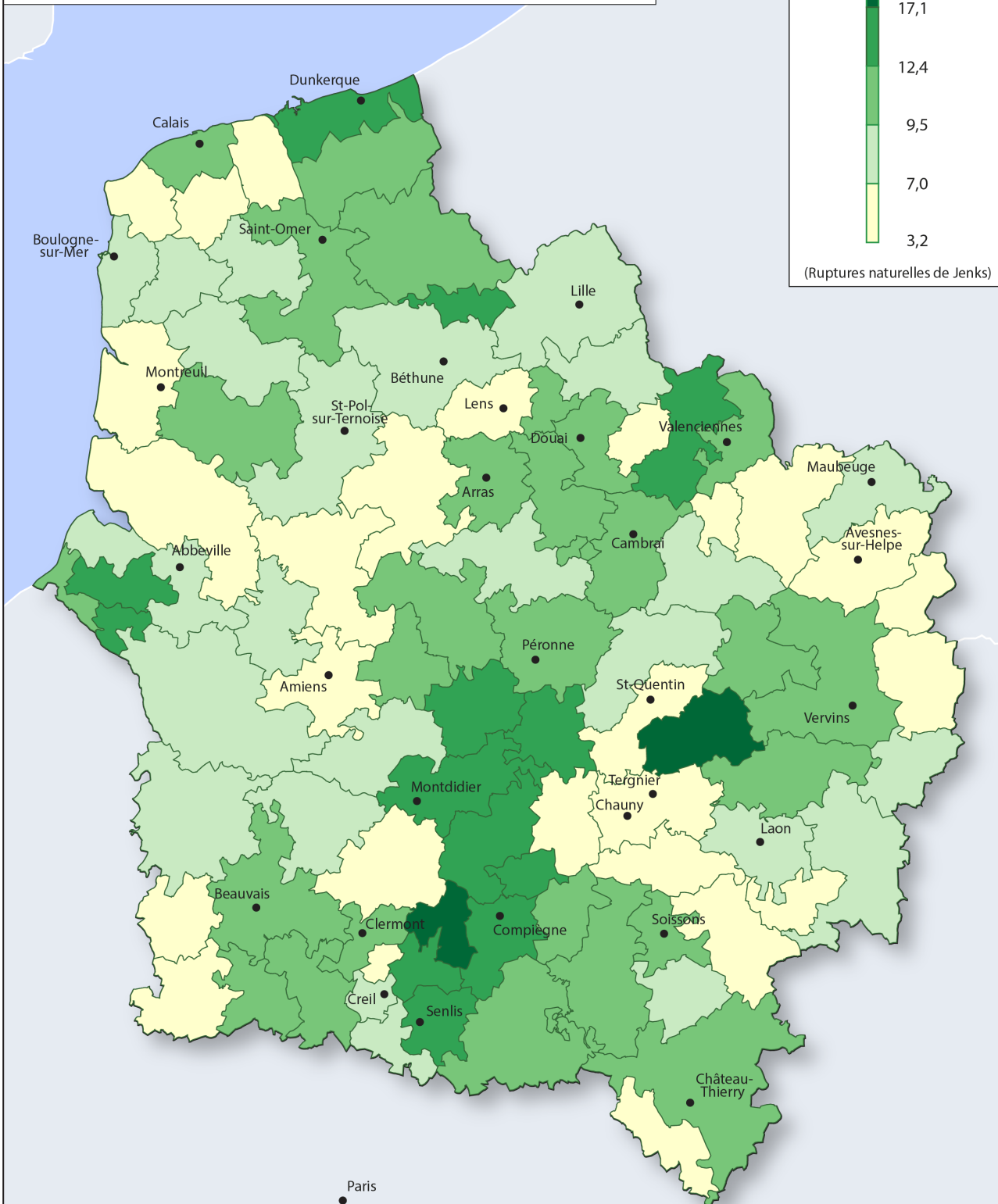


# Poids de la fiscalité économique dans les ressources du bloc communal en 2020

Pourcentage des recettes de fonctionnement



(Ruptures naturelles de Jenks)



Source : DGCL (ministère de l'intérieur), critères de dotations 2020 et Observatoire des Finances et de la Gestion publique Locale, données 2019

Cartographie : Agence Hauts-de-France 2020-2040 - 18 novembre 2020 n° 2340-1



En synthèse, les impacts de la crise économique liés à la Covid-19 seront différents selon les territoires à la fois du fait de la structure de leurs revenus et de leurs spécialisations économiques. Les conditions de relance sur le plan local seront également déterminées par les impacts que connaîtront les collectivités locales en fonction de la structure de leurs revenus fiscaux.

A ce titre, il faut noter que la situation financière des collectivités en région Hauts-de-France a connu une évolution positive sur la période 2014-2018 comme le montre le tableau ci-dessous. Ainsi, sur la période 2014-2018, les dépenses de fonctionnement ont connu une progression modérée tandis que l'Épargne Brute augmentait. La capacité de désendettement, elle, se rapproche du niveau national.

Indicateurs	Moyenne par habitant		Evolution 2014-2018	
	France	Hauts-de-France	France	Hauts-de-France
Dépenses de fonctionnement	2 696 €	2 744 €	+0,4%	+0,5%
Epargne Brute	553 €	503 €	+3,7%	+4,9%
Dépenses d'investissement	825 €	755 €	-0,7%	+0,1%
Capacité de désendettement	5 ans	5,5 ans	-0,6%	-0,9%

Source : DGCL, Bulletin d'information statistique, nov. 2019, moyenne annuelle, €/habitants, sur 2014-2018

Cette situation semble déterminante dans les conditions d'une relance locale et proche des territoires. A ce titre, il convient de souligner que les dépenses d'investissement des collectivités locales en région se montaient à plus de 5 Mds € dont 4,2 Mds € sont imputables au bloc communal en 2019.

#### Références :

Flash Info HDF N°5 : « Impact potentiel de la crise sanitaire sur l'activité économique »

Repères HDF N°21 : « La puissance publique à la relance »

Insee : « Point de conjoncture du 17 novembre »

Rapport mission Cazeneuve

Direction Générale des Collectivités Locales (critères de répartition 2020)

Observatoire des Finances et de la Gestion Publique Locales (données communes et EPCI consolidées 2019)

Rapport Parlementaire de M. Jean-René Cazeneuve, Impact de la crise du COVID 19 sur les finances locales, 29 juillet 2020

Rédacteur | Grégory Marlier | [gregory.marlier@hautsdefrance.fr](mailto:gregory.marlier@hautsdefrance.fr)

| Christophe Meulemans | [christophe.meulemans@hautsdefrance.fr](mailto:christophe.meulemans@hautsdefrance.fr)

Coordinatrice de publication | Sylvie Delbart | [sylvie.delbart@hautsdefrance.fr](mailto:sylvie.delbart@hautsdefrance.fr)

(Agence Hauts-de-France 2020-2040) - Service Observation et Prospective

Retrouvons-nous sur



<https://2040.hautsdefrance.fr/>

